



PEP de la MANCHE

L'ASSOCIATION RECRUTE
Pour le pôle médico-social des PEP50

**UN(E) MEDECIN COORDINATEUR (TRICE)
POUR LA PLATEFORME DE COORDINATION ET D'ORIENTATION
PCO TND 0/12 ANS**

Décembre 2025

L'ASSOCIATION

Les PEP (Pupilles de l'Enseignement Public), agissent pour une société inclusive. Réseau complémentaire de l'école, la Fédération Générale des PEP est un acteur majeur de l'éducation populaire.

Les PEP de la Manche mènent, dans le respect de leurs valeurs fondatrices que sont l'égalité, la citoyenneté, la solidarité et la laïcité, des actions dans plusieurs domaines : le médico-social, le social, l'éducation et les loisirs.

Depuis 2021, les PEP50, Normandie Pédiatrie et le Centre hospitalier de l'Estran portent la Plateforme de Coordination et d'Orientation des enfants de 0 à 6 ans ; bien implantée sur le territoire de la Manche pour participer au dépistage et à la prise en charge des enfants avec trouble du développement, les 3 co-porteurs actuels sont chargés de la mise en place de la future PCO 7/12 ans sur ce même territoire.

PROFIL DU POSTE

Les savoirs	Titulaire d'un Doctorat en Médecine Spécialisation en pédopsychiatrie, pédiatrie ou neuropédiatrie appréciée Connaissances et respect des recommandations de l'HAS Connaissances et/ou expériences dans le champ des Troubles du Neuro Développement de l'enfant et des Troubles du Spectre Autistique (<i>possibilité de formation complémentaire</i>)
Les savoir-faire	Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire Compétences rédactionnelles Autonomie et organisation Capacité à accompagner/former ses pairs
Les savoir-être	Compétences d'écoute Aptitude à la communication Partageant les valeurs du projet associatif

LES MISSIONS

1. Appui aux professionnels de 1ère ligne :

- Assurer une fonction ressource aux professionnels de santé acteurs du repérage
- Assurer une réponse téléphonique à tous les médecins du département souhaitant orienter un enfant vers la PCO

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Manche
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901
24, rue de la Poterne – 50000 SAINT-LO - 02 33 57 95 81
déclarée en préfecture de la Manche le 16 juin 1916 et publiée au Journal Officiel du 24 juin 1916
Identifiée en préfecture sous le numéro W504000318 en Préfecture de la Manche
SIREN numéro 780 924 510



2. Participer à la construction du parcours de bilan et d'intervention précoce mis en œuvre par la PCO

- Être l'interlocuteur des médecins adressant les situations à la Plateforme
- Valider les formulaires d'adressage des médecins de 1ère ligne
- Organiser et valider, en lien avec les autres membres de l'équipe, les parcours de bilan et interventions en associant les structures et professionnels libéraux de 2ème ligne du territoire selon les besoins de l'enfant, les disponibilités des professionnels et les souhaits de la famille
- Orienter vers les centres de diagnostic de niveau 3 (CHU, Centres de ressources ou de références...) pour les investigations complémentaires et/ou avis en cas de situations complexes nécessitant une expertise approfondie et/ou des évaluations plus spécifiques
- Assurer le suivi des situations, en lien avec les autres membres de l'équipe
- Superviser les réunions de synthèse
- Assurer dans son champ de compétence, la qualité du bilan et des évaluations
- Veiller dans son champ de compétence à l'application des recommandations de bonnes pratiques professionnelles
- Participer et animer les Réunions de Concertation Pluri Professionnelles (RCP) avec les professionnels mobilisés dans les situations rencontrées, tout au long du parcours des enfants dans la Plateforme
- Répondre aux sollicitations internes des membres de l'équipe concernant les questions d'ordre médical

3. Favoriser les coopérations territoriales dans le champ des Troubles du Neurodéveloppement de l'enfant

- Participer aux réunions institutionnelles et aux actions d'animation et de coordination territoriale des professionnels de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} lignes intervenant dans le champ des troubles du neurodéveloppement
- Participer au développement de liens privilégiés avec les acteurs du territoire concernés (Professionnels de santé ambulatoires, Éducation Nationale, Structures médico-sociales, Structures hospitalières, Maison Départementale de l'Autonomie...)

4. Assurer des actions de communication/sensibilisation dans le champ des Troubles du Neurodéveloppement de l'enfant auprès des professionnels de 1ère ligne.

CONDITIONS

Prise de poste : dès que possible

Temps de travail : minimum 10% ETP

Rémunération : Convention Collective 66, selon le niveau de qualification

Lieu : CAMSP ST LO

CV et lettre de motivation : severine.mourocq@pep50.fr

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Manche

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

24, rue de la Poterne – 50000 SAINT-LO - 02 33 57 95 81

déclarée en préfecture de la Manche le 16 juin 1916 et publiée au Journal Officiel du 24 juin 1916

Identifiée en préfecture sous le numéro W504000318 en Préfecture de la Manche

SIREN numéro 780 924 510

